

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Du mercredi 13 février 2019 à 9h au vendredi 15 mars 2019 à 12h**

**Organisation d'une enquête publique unique portant sur le projet de carte communale, ainsi que sur l'identification des éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager et écologique, en vue de leur protection, sur la commune de Saint Léger du Gennetey**

Par arrêté n°5-2019 en date du 17 janvier 2019, le Président de la Communauté de Communes Roumois Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de carte communale, ainsi que sur l'identification des éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager et écologique, en vue de leur protection, sur la commune de Saint Léger du Gennetey.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 13 février 2019 à 9h au vendredi 15 mars 2019 à 12h.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de carte communale, éventuellement modifié, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine. Le dossier d'identification des éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager et écologique sera proposé à l'approbation du Conseil Municipal de Saint Léger du Gennetey.

Le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné Monsieur Jacques ATOUCHE, chef d'entreprise retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

La Mairie de Saint Léger du Gennetey est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public et recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- Mercredi 13 février 2019, de 9h à 12h
- Jeudi 21 février 2019, de 16h à 19h
- Samedi 9 mars 2019, de 9h à 12h
- Vendredi 15 mars 2019, de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers complets seront consultables, en version papier, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un poste informatique sera également mis à disposition du public en Mairie. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site internet de la Communauté de Communes Roumois Seine : [www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr).

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en Mairie Saint Léger du Gennetey. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, Rue de l'Eglise, 27 520 Saint Léger du Gennetey. Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante : [mairie.stlegerdugennetey@orange.fr](mailto:mairie.stlegerdugennetey@orange.fr), en précisant en objet la mention « à l'attention du commissaire enquêteur ».

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la Mairie de Saint Léger du Gennetey et au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine, ainsi que sur le site internet : [www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr).

Toute information complémentaire concernant les projets peut être demandée auprès du Président de la Communauté de Communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de Communes Roumois Seine, et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Saint Léger du Gennetey et au siège de la Communauté de Communes Roumois Seine. Il sera aussi publié sur le site internet [www.roumoiseine.fr](http://www.roumoiseine.fr), ainsi que dans deux journaux locaux : Le Courrier de l'Eure et l'Eveil de Pont Audemer.